

païens ? Je serais curieux d'entendre leur réponse là dessus.

C'est, en vérité, une bien triste chose que d'entendre des prêtres qui prétendent aimer la vérité et l'Eglise, se demander, à propos de mandements, qui ne font que rappeler les prescriptions de l'Evangile, si ces mandements obligent ou non, vu qu'ils ont été publiés dans des diocèses étrangers, et conclure pour la négative. O gallicanisme ! quand donc cesseras-tu de nous déchirer les oreilles par tes cris discordants ?

IX

QUEL DOIT ÊTRE UN SERMON SUR LES ÉLECTIONS, D'APRÈS M. SAX.

M. Sax, qui est savant, sage et prudent, termine son très pauvre écrit par une grande maladresse. Se croyant toujours suppléant de Mgr. l'archevêque, il diète aux curés ses confrères les instructions qu'ils doivent donner à leurs fidèles en temps d'élection. C'est très-simple et très-court : il n'est pas permis de sortir de cette formule : « *Votez en conscience pour qui vous voudrez.* » — « Je ne vais pas plus loin, ajoute-t-il, parceque mon archevêque me le défend. Si je n'avais pas assez de vertu pour obéir en cela à l'autorité légitime, je n'aurais pas le droit de commander à mes ouailles. »

Tout ce qu'il y a d'édifiant dans ce petit morceau le devient bien davantage, lorsqu'on sait que M. Sax a publié son manifeste pour qu'il arrivât partout le dimanche qui précédait les élections, et que condamnation fut ainsi passée, de par son autorité personnelle et celle de ses souffleurs, sur tout ce qui avait été enseigné jusque-là au sujet des élections par les pasteurs de toutes les paroisses du pays à peu près.

Il n'est pas difficile à M. Sax de faire ici étalage de